



## Comment va être noté le bac 2020?

Comment va être attribué le bac 2020? En raison de la crise sanitaire, le gouvernement a en effet décidé de supprimer les épreuves du bac, remplacées par les notes du contrôle continu. Une décision historique annoncée par Jean-Michel Blanquer le 3 avril dernier. Ce sera à un jury d'examen d'attribuer les notes finales et d'accorder le précieux sésame. Selon quels critères? Le ministère de l'Éducation nationale a présenté au Conseil supérieur de l'Éducation les projets des textes qui organiseront la session 2020 du bac. Un décret sera publié en fin de semaine dont les contours sont déjà connus.

Les enseignants devront rédiger des appréciations particulièrement détaillées

Dès le début du mois de juin, lors des conseils de classe de fin d'année scolaire, les équipes pédagogiques devront se prononcer sur les moyennes trimestrielles et annuelles obtenues par les candidats dans chaque matière, et les inscrire sur les livrets scolaires. « Sous l'autorité du chef d'établissement, cette moyenne annuelle pour chaque enseignement est obligatoire car elle sera généralement déterminante pour la note attribuée à l'épreuve correspondante par le jury du baccalauréat », indique une note d'information de la direction générale de l'enseignement scolaire datée du 7 mai dernier.

Une incertitude perdure néanmoins quant à la prise en compte des notes du troisième trimestre dans les moyennes de chaque matière. « Dans le projet de texte, le ministère ne parle que des deux premiers trimestres, tandis que la note de présentation mentionne que les notes attribuées jusqu'au 16 mars seraient prises en compte. Or le troisième trimestre a commencé avant le 16 mars, parfois même avec des bacs blancs », note Claire Guéville, secrétaire nationale du Snes.

De leur côté, les professeurs rempliront une appréciation détaillée sur le livret scolaire des candidats. Celle-ci « doit être cette année particulièrement détaillée. Elle est en effet un élément important pour éclairer le jury sur l'investissement et les progrès du candidat pendant sa formation », précise la note d'information.

Les jurys prendront en compte les taux de réussite et de mention des lycées d'origine

Les livrets scolaires seront ensuite présentés aux familles des candidats, puis confiés aux jurys du baccalauréat dès le 19 juin. Ces derniers auront également en leur possession les taux de réussite et de mentions attribués aux établissements d'origine des candidats pour la session 2019 du baccalauréat. Une décision inédite qui répond aux inquiétudes de tous ceux qui, scolarisés dans des établissements notant sec, s'attendaient à avoir des notes bien plus élevées le jour du bac. Le directeur du lycée Stanislas, François Jubert, s'en était fait l'écho, en alertant dans une vidéo sur les injustices que le contrôle continu au bac pourrait instaurer.

Les jurys se pencheront un par un sur le cas de chaque candidat, dont le nom sera anonymisé. Les moyennes annuelles de chaque matière seront prises en compte, et affectées du coefficient prévu initialement pour l'épreuve écrite du baccalauréat. D'après la note d'information de la direction générale de l'enseignement scolaire, ces notes pourront être arrondies « au nombre entier supérieur ». Cette disposition était déjà appliquée lors des précédentes sessions du bac.

Les notes pourraient être augmentées de plusieurs points

Du reste, selon Claire Guéville (Snes), après l'étude du livret scolaire et des appréciations qu'y figurent, il est en réalité tout à fait possible que certaines notes puissent être augmentées de plusieurs points, par exemple pour permettre à certains candidats de décrocher une mention. « Tout est possible », indique-t-elle.

En effet, il est d'ailleurs précisé dans le projet du décret: « Les notes définitives résultent de la délibération du jury. Ce dernier peut procéder à une revalorisation des notes de contrôle continu du candidat lorsqu'il dispose, pour l'établissement d'origine de ce dernier, des informations mentionnées au 5° (les taux de réussite et de mentions attribués pour la session 2019 du bac NDLR). Le jury peut également, pour l'établissement des notes définitives, valoriser un engagement, les progrès et l'assiduité du candidat ».

Les appréciations figurant sur le livret scolaire des candidats permettront également aux jurys du baccalauréat de prendre des dispositions exceptionnelles à l'égard des candidats qui auraient obtenu moins de 8 de moyenne générale. Non éligibles aux oraux de rattrapage, qui sont réservés aux candidats ayant obtenu entre 8 et 10 au baccalauréat, ils pourraient être autorisés à passer des épreuves écrites au mois de septembre.

«Pour cela, les jurys devraient prendre en compte les progrès et l'assiduité des candidats tout au long de l'année», détaille Claire Guéville. «Cette vérification sera évidemment subjective, puisque les jurys ne disposeront pas des fiches de vie scolaire, qui témoignent de l'assiduité des candidats tout au long de l'année», remarque Sébastien Vieille, secrétaire national à la pédagogie au Snaic.

Enfin, les décisions des jurys de bac seront publiées le 7 juillet et des épreuves de rattrapage organisées entre 8 et 10 juillet. Le site ministériel précise que des consignes seront données aux interrogateurs pour que les élèves ne soient interrogés que sur ce qui a été effectivement traité en classe avant la fermeture des établissements et, le cas échéant, après leur réouverture.